

Avis voté en plénière du 9 avril 2019

Climat-Énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE

Déclaration du groupe de la Coopération

La Stratégie nationale bas carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie sont deux exercices de programmation difficiles mais nécessaires : elles permettent de fournir un cadre stable et prévisible en matière de politiques publiques, qui est indispensable pour que les acteurs de leur mise en œuvre puissent se mobiliser sur la base d'un cap clair et de priorités définies.

Leur examen est donc fondamental.

Il s'avère que dans le projet de PPE, les moyens ne suivent pas les ambitions affichées : un plan prévisionnel d'investissement doit donc y être clairement inscrit, avec les montants de toutes les dépenses publiques à venir, comme indiqué dans la préconisation 4.

En outre, les projets de PPE et de SNBC ne comportent pas de pistes d'amélioration de la gouvernance de la transition énergétique. L'avis propose donc d'organiser le dialogue et la participation « à tous les étages », à travers notamment une meilleure coordination entre État et régions et la tenue de conférences annuelles territoriales pour faciliter le déploiement des énergies renouvelables. Il faut ajouter qu'au moment où se posent les questions de l'acceptabilité de la transition énergétique, de la démocratie participative et de la justice sociale, l'enjeu énergétique passe aussi par la mobilisation des citoyens. C'est d'ailleurs sur ce postulat que des entreprises coopératives d'énergie ont vu le jour au plus près des territoires ; elles permettent à des citoyens, des collectivités ou d'autres parties prenantes de participer, dans la durée, à des projets collectifs.

Les programmations doivent également mieux engager la marche vers la neutralité carbone.

Le logement joue ici un rôle fondamental, à la fois sur le plan économique, social et environnemental. L'avis propose que la PPE donne la priorité à un plan de rénovation des « passoires énergétiques », doté de moyens adaptés, afin qu'elles soient éradiquées d'ici 2030. Plusieurs millions de foyers sont concernés par ces mesures qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et créeront des emplois.

L'agriculture est un autre secteur déterminant : les sols agricoles, en particulier, remplissent un rôle majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, car ils offrent une capacité de stockage. L'avis demande ainsi à juste titre que ce sujet soit intégré dans les politiques de recherche et d'investissement. Enfin, le groupe de la coopération considère que l'avis fixe un objectif intéressant

de production de biogaz et de biométhane, au moins égal à 10% de la consommation de gaz prévue en 2030.

Ceci contribuera au développement de ces filières, et les coopératives agricoles y prendront part.

Avec ses remerciements aux rapporteurs, le groupe de la coopération a voté l'avis.